

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
30 janvier 2017

---

SÉCURITÉ PUBLIQUE - (N° 4420)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° CL102

présenté par  
M. Goasdoué, rapporteur

-----

**ARTICLE 11**

Rédiger ainsi les alinéas 18 et 19 :

« La septième ligne du tableau du second alinéa des articles L. 552-6, L. 562-6 et L. 573-2 du code des relations entre le public et l'administration est remplacée par deux lignes ainsi rédigées :

«

L. 212-1	Résultant de la loi n°      du      relative à la sécurité publique
L. 212-3	Résultant de l'ordonnance n° 2015-1341

» ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.